Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1103

Rubrik: Nord-Sud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARTICIPATION DE L'UDC AU CONSEIL FÉDÉRAL

Propos de table

(jd) On peut comprendre le coup de colère de Jean-Pascal Delamuraz, lundi matin 26 octobre lors du «Petit déjeuner» de la radio suisse romande. Bien qu'attendu, le rejet par l'Union démocratique du centre de l'accord sur l'Espace économique européen, le samedi précédent, fait désordre dans le paysage gouvernemental. «Se mettre en divorce avec le Conseil fédéral et le Parlement sur cette question de fond rend absolument difficile la position d'un parti gouvernemental qui est dans l'ambiguïté et c'est nettement quelque chose qu'il conviendra d'apprécier après le 6 décembre quant à la suite d'un travail en commun.» Cette déclaration du ministre de l'économie peut être entendue comme une mise en question de la participation de l'UDC au Conseil fédéral. Pourtant le jour même le magistrat vaudois a démenti avoir préconisé la mise à l'écart des

centristes des responsabilités gouvernementales. Mettons donc cette imprécision de langage au compte d'une conversation en direct et à bâtons rompus. Car même si le vote du 6 décembre est d'une importance capitale pour la Suisse, la position solitaire de l'UDC n'implique pas le départ prochain d'Adolf Ogi.

Le Conseil fédéral, faut-il le rappeler, n'est pas un gouvernement de coalition. Ses membres sont élus individuellement selon une clé de répartition qui tient compte du rapport des forces politiques; ils ne sont pas responsables devant le Parlement qui peut désavouer leurs projets sans pour autant obtenir leurs têtes; issus certes d'un parti, ils ne restent pas pour autant otages de leur formation politique une fois au Conseil fédéral. Ce qu'on demande au gouvernement, c'est de trouver des solutions

qui tiennent compte des diverses sensibilités, politiques mais aussi linguistiques, régionales, sociales; des solutions qui tiennent la route au fil de la procédure parlementaire et populaire. Et parfois, c'est le cas de nos rapports avec l'Europe, qu'il indique le chemin.

Ne nous trompons pas de modèle! C'est en régime parlementaire que l'on renvoie un partenaire malcommode et que joue la solidarité entre le gouvernement et sa majorité parlementaire.

En Suisse cette solidarité n'est pas une condition indispensable au fonctionnement des institutions, l'histoire contemporaine fourmille d'exemples à l'appui, et pas seulement d'exemples

socialistes.

Retournons le scénario: si le peuple et les cantons rejetaient l'accord sur l'EEE, faudrait-il laisser le Conseil fédéral aux mains de l'UDC, des verts et des automobilistes? On voit bien le ridicule du propos. La Suisse moderne a choisi de régler ses différends par intégration et non par exclusion des oppositions. Jusqu'à présent elle s'en est bien portée.

NORD - SUD

Planter café

Les prix du café se sont effondrés et continuent de plonger depuis trois ans. Les plus durement touchés sont bien sûr les septante-cinq pays du tiers monde producteurs et parmi eux ceux dont l'économie est la plus tributaire de sa production. Au plan mondial, 15 millions de petits paysans et, si on y ajoute leurs familles, 100 millions de personnes vivent du café.

(fth) La Fondation Max Havelaar lance cet automne une nouvelle campagne d'information sur le marché du café. Le succès de son action en début d'année est indéniable: 4,5% du café vendu dans les commerces de détail, à savoir 2,5% de la consommation suisse totale portait son label; ce sont donc 2,8 millions de francs que les petits producteurs du tiers monde ont gagné. Aux conditions du marché mondial, leur gain aurait été inférieur de 1,6 million.

Dix maisons suisses, (dont deux importateurs qui fournissent dix-neuf torréfacteurs) ont signé des contrats de licence avec la fondation, l'offre en café «au juste prix» est donc large et couvre la quasi totalité du pays.

L'analyse que fait la fondation, dans un excellent dossier, des dysfonctionnements et de la crise du marché du café est de plusieurs ordres. Surproduction, effondrement des prix, endettement des pays producteurs, ces facteurs cumulés ruinent littéralement les petits producteurs.

La consommation de café n'augmente que faiblement dans les pays développés, le marché est donc saturé, et la consommation dans les pays pauvres ne pourrait s'accroître qu'avec une augmentation du revenu de leurs populations. La productivité, elle, ne cesse de croître, grâce à l'utilisation de variétés plus fécondes et d'engrais. C'est le résultat de la stratégie de modernisation de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Et l'exportation de café sert, par le biais de taxes et d'impôts, à renflouer les caisses des Etats endettés. Les stocks excédentaires sont énormes.

Que peut-on faire pour réduire une offre structurellement surabondante? Une diminution des variétés hautement productives ne donnerait pas, d'une manière générale, des résultats probants. En revanche, une augmentation du prix des intrants agricoles limiterait leur utilisation, ce qui aurait également des conséquences positives pour l'environnement et la santé. De nombreux Etats continuent à subventionner les engrais et les pesticides.

Un désendettement accru permettrait certainement d'échapper à la contrainte d'exporter des quantités de café toujours plus grandes. Les pays industrialisés ont encore trop peu fait, notamment en faveur des pays africains producteurs de café qui font partie des pays les plus pauvres de la planète. Un système fiscal moderne permettrait également à l'Etat de renoncer à devoir percevoir des impôts toujours plus élevés sur les exportations de café, affirme la fondation.

Un nouvel accord: une nécessité

Le seul moyen de régler les dysfonctionnements du marché du café serait un nouvel accord (le système des contingentements des exportations a été suspendu en juillet 1989) selon lequel la réglementation des quotas aurait une validité universelle. Les pays importateurs devraient renoncer au café dont la provenance n'est pas claire, et les pays exportateurs se mettre d'accord sur une répartition de quotas conforme

Investiguer

(pi) Il y a six ans, Roger de Diesbach, exjournaliste à l'ex-Tribune de Lausanne (devenue en deux temps Le Matin), lançait une agence de presse d'un genre nouveau: le Bureau de reportage et de recherche d'informations, plus connu dans le milieu sous le nom de BRRI. Son principe de départ: faire du journalisme d'investigation à l'intention d'un nombre limité de quotidiens qui, en échange d'un prix d'abonnement proportionnel à leur tirage, recevaient une vingtaine d'enquêtes par mois.

La formule était bien adaptée au mar-

au marché. De nouvelles négociations avaient été entamées en septembre à Londres, mais l'idée dominante semble être que le seul moyen de faire remonter les prix est de réduire l'offre.

Des prix plus justes: une aide à la diversification

Les petits paysans, quand les prix baissent, doivent cultiver davantage pour assurer leurs revenus. Des compensations financières pour renoncer à leurs cultures ou réduire les surfaces cultivées ou encore l'arrachage des caféiers n'est pas une solution pour eux. Seuls des prix plus élevés leur permettent de disposer des moyens nécessaires pour cultiver et commercialiser d'autres produits, et pratiquer une certaine diversification. De manière concrète, la fondation Max Havelaar fait partie du Fair Trade International Forum (FTI). Les coopératives de petits paysans qui demandent à être inscrites au registre des producteurs doivent répondre aux critères du FTI. Parmi ces critères, citons l'exigence que les producteurs puissent influer démocratiquement sur l'organisation de la coopérative, que le groupe de producteurs rassemble essentiellement des petits paysans, que les pratiques biologiques soient encouragées et qu'un bilan, vérifié par un organe de contrôle indépendant, soit présenté.

La qualité du café, qui doit correspondre aux exigences européennes, est contrôlée. Des experts se rendent périodiquement sur place pour se rendre compte des conditions locales. Il arrive parfois, en cas d'irrégularités, que certaines coopératives soient radiées du registre. C'est le cas notamment quand de gros propriétaires arrivent à avoir la mainmise sur une association.

ché suisse qui connaît un grand nombre de journaux dont fort peu ont les moyens de se payer des journalistes chargés de faire des enquêtes fouillées. Le BRRI a incontestablement acquis une notoriété plus que justifiée dans ce domaine, en même temps que les éditeurs prenaient conscience de la nécessité de mieux collaborer entre eux, voire de se regrouper.

Depuis six ans, la presse romande a connu à la fois des développements et des concentrations, peut-être aussi quelques règlements de comptes, qui ont été défavorables au BRRI. Si celui-ci a réussi à négocier une quasi-exclusivité pour la Suisse romande avec *La Suisse*, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités, il ne pourra certainement pas survivre à l'expiration de ce contrat, qui ne sera pas renouvelé, au 31 janvier 1993.

Le BRRI a donc décidé de préparer un nouveau départ, en lançant un «journal fluide». Fluide, parce qu'il paraîtra au moins douze fois par an, mais de façon irrégulière, en fonction de la matière; fluide, parce que sa forme pourra varier en fonction des enquêtes: un feuillet de quelques pages une fois, un gros dossier une autre...

Un média original, mais d'une diffusion qui devrait forcément rester limitée sur un marché aussi restreint que la Suisse romande. Le BRRI a cependant pour lui son sérieux et l'incontestable estime dont il jouit dans de nombreux milieux de connaisseurs: presse, politique, économie, etc.

Le lancement se fera le 1er février 1993, pour autant que, d'ici cette date, l'agence ait reçu 3000 promesses d'abonnement, à 150 francs par année. Un pari, un défi, mais surtout une voix originale et rigoureuse: on ne se bat hélas pas sur ce créneau en Suisse romande. ■

BRRI, 1728 Rossens.

Chronique européenne

Sondages

(ag) Ils vont se multipliant, inévitablement puisque les médias les commandent, puis en font un événement. Dans un pays aussi diversifié que la Suisse, il est rare que le sondage couvre l'ensemble du pays. Le plus souvent, le Tessin est omis. Dans une votation où la majorité des cantons sera détermi-

nante, c'est une lacune, même si l'on peut admettre qu'un canton isolé a rarement un comportement totalement erratique. De surcroît, il est déterminant de savoir si les personnes interrogées ont l'intention d'aller voter. Les instituts américains ont dû resserrer leur fourchette à partir du moment où ils ont tenu compte de ce facteur. Il est plausible, au vu de l'engagement des institutions économiques et politiques, qui touchent des citoyens en général actifs, que ce facteur soit légèrement favorable aux partisans de l'EEE.

Norvège

De tous les pays de l'AELE, la ratification du traité par la Norvège revêtait une signification particulière, puisque cet Etat est le seul, avec l'Islande, à n'avoir pas (encore) déposé une demande d'adhésion. Comme en Finlande, la majorité parlementaire devait être qualifiée à un très haut niveau.

La ratification par la Norvège donne la mesure de ce que serait l'isolement de la Suisse si les «non» devaient l'emporter. Et notre susceptibilité égoïste ne trouverait aucun répondant.

Rationalité

L'opposition au traité joue sur l'émotivité à deux niveaux. D'une part, elle se prétend gardienne de la souveraineté et de la résistance aux prétentions hégémoniques d'un bloc continental franco-allemand. D'autre part, selon une formule que les publicitaires au service du patronat ont utilisée sans se lasser, on affirme que les salaires sont menacés, et l'emploi, et le financement de l'AVS, donc plus d'impôts, etc. A cela, on peut opposer des formules tout aussi émotionnelles: sans ratification, vous perdrez un treizième salaire, comme l'affirmait l'institut bâlois BAK. Mais pourquoi accepter de se laisser entraîner sur ce terrain? Oui, il y a des enjeux économiques, il faut les définir raisonnablement, oui, il y a des enjeux politiques, il faut les situer: la Suisse ne perdra pas sa souveraineté, pas plus que la Norvège; oui, elle s'inscrira plus étroitement et solidairement dans le tissu européen. Devant les sondages hésitants, les partisans du traité sont sommés par tous les patentés de la communication de ne plus parler comme s'ils étaient sur la défensive, d'être moins abstraits. En fait, le choix réfléchi n'exclut pas la conviction. Se laisser entraîner sur le terrain de l'irrationalité, c'est donner à l'adversaire l'avantage du terrain. ■